

## Démarches à effectuer pour scolariser les enfants étrangers à Montpellier

### Pour les écoles primaires :

Les inscrire dans le Service Municipal des **inscriptions scolaires du primaire** se situant en bas des « *Echelles de la Ville* », côté gauche de la sortie du *Polygone*, face à la station de tram *Antigone*.

Apporter : Le certificat de naissance des enfants

Le passeport des parents

La domiciliation de la famille est : CORUS - 3 Rue de Bruyès - Montpellier (la secrétaire est habituée, elle met cette adresse sans justificatif).

Il faut qu'il y ait au moins 1 parent présent ainsi que les enfants à inscrire.

Les enfants doivent être inscrits dans des écoles où un enseignement adapté (professeurs FLE) leur est proposé. La mairie décide du choix de l'école en fonction des places disponibles et des lieux d'habitation des enfants. Mentionner le lieu d'habitation et demander si possible l'école la plus proche de leur domicile. Clarisse a mentionné en réunion des noms d'école. Jusque là, les enfants ont été scolarisés aux écoles Dickens Jean Macé et Calmette.

### Charles Dickens

- 686 av Pont Trinquat 34000 MONTPELLIER  
tél-fax : 04 67 65 47 86

### Jean Macé

- 289 r St Hilaire 34000 MONTPELLIER  
04 67 64 40 60

Le même jour de l'inscription si possible, **accompagner** la famille une première fois à l'école pour qu'elle repère le chemin, rencontrer le Directeur pour lui annoncer la nouvelle venue. Le directeur décide et informe du début de la scolarisation de l'enfant (le jour même ou le lendemain).

Pour la cantine, le directeur s'occupe normalement du dossier à remplir, en se mettant en relation avec le service d'inscription à la scolarité de la mairie (pour avoir les papiers) et avec l'accord central de la cantine, représenté par Mr Henri Quatrefages. S'en assurer seulement.

Si le directeur ne souhaite pas s'occuper de cela, faire le dossier rapidement, pour permettre aux enfants de rester la journée entière à l'école.

Bien expliquer les horaires.

### Pour le collège :

Prendre rendez-vous au collège des Aiguerelles à l'espace Senghor, où les enfants suivront un enseignement FLE (Français Langues Etrangères) pour apprendre le français, ou reprendre les bases. Cette session dure quelques mois. Les enfants sont ensuite redirigés vers un collège basique où ils suivront la scolarité en fonction de leur âge.

**NB** – La transition des Aiguerelles à un collège basique pose souvent problème dans le sens où les enfants ne comprennent pas souvent la transition, le pourquoi, et où ils doivent aller. Les accompagner dans cette transition.

Même démarche auprès du Directeur, RDV, Dossier Cantine. Accompagner 1 fois.

Possibilité de rencontrer l'assistante sociale du collège (ou prendre rendez-vous) pour ouvrir un dossier de bourses et/ou gratuité des transports et de la cantine.

### **COLLEGE DES AIGUERELLES**

- **espace Léopold Sedar Senghor**
- 686 av Pont Trinquat 34070 MONTPELLIER  
04 67 99 30 91

Si besoin, écrire à Clarisse Decroix, CASNAV du rectorat.

[clarisse.decroix@ac-montpellier.fr](mailto:clarisse.decroix@ac-montpellier.fr) ou [clarisse.decroix@free.fr](mailto:clarisse.decroix@free.fr)

04.67.91.50.14